



CAISSE AUTONOME D'AMORTISSEMENT DU CAMEROUN

COMMUNIQUE

N° 06031 / CAA/DAF/SDAB/SAB DU 04 APR 2019

Portant annulation de la Demande de Cotation n°08209/DC/CAA/CIPM/2018 du 04/06/2018 relative à la fourniture des prestations de service de gardiennage à la Caisse Autonome d'Amortissement.

Le Directeur Général de la Caisse Autonome d'Amortissement, sis au 8ème étage de l'immeuble siège de la CAA, Boulevard du 20 mai, B.P. 7167 Yaoundé,

Communique:

Par décision n° 06030 /CAA/DAF/SDAB/SAB DU 04 APR 2019

Les sociétés ayant soumissionnées à la Demande de Cotation n°08209/DC/CAA/CIPM/2018 du 04 Juin 2018 pour la fourniture des prestations de service de gardiennage à la Caisse Autonome d'Amortissement sont informées que ladite procédure est annulée conformément aux dispositions de l'article 102 alinéa 1 du décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics.

Par ailleurs, ces soumissionnaires sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine, dès publication du présent communiqué, à l'exception de l'exemplaire destiné à l'ARMP.

Passé ce délai, ces offres seront détruites conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Yaoundé, le

Ampliations:

- ARMP
- Affichage
- Archives



Evina Obam Richard

AUTONOMOUS SINKING FUND OF CAMEROON N° contribuable : MAA4 9 MMC 08 KN 00

B. P. 7167 Yaoundé - Tél.: (237) 222 22 22 26 / (237) 222 22 01 87 - Fax : (237) 222 22 01 29 - Téléc : 88858 KN - e-mail : caa@caa.cm - Site web : www.caa.cm